



**N° 17-13
ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 22 février 2017, s'est réuni en session ordinaire à St Bonnet de Mure, le 22 mars de l'an deux mille dix-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 59 Présents / 61 Votants

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ④ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (17)
- ⑤ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (4)

2 Pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
Vu l'adoption des contributions au 01^{er} Janvier 2017
Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2017 qui s'est déroulé lors de la séance du 08 Mars 2017

Je propose donc au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 30 870 187.71 euros, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
- opérations réelles	23 044 150.49	24 167 764.00
- opérations d'ordre	3 223 370.11	51 995.60
Total	26 267 520.60	26 267 520.60
Investissement		
- opérations réelles	4 148 730.51	275 300.00
- opérations d'ordre entre section	51 995.60	3 223 370.11
- opérations d'ordre interne à la section	0	0
Total	4 602 667.11	4 602 667.11

- de dire que le budget principal est voté, selon la nomenclature M14 en vigueur au 01/01/2017, par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 22 mars 2017

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

